

**DOSSIER FAMILIAL DE TARIFICATION**  
**Pour le Pôle Enfance-Jeunesse**  
**Année 2022**  
**(du 01/01/2022 au 31/12/2022)**

**PARENTS OU PERSONNES AYANT LA RESPONSABILITÉ DE/DES L'ENFANT(S)**

Personne à qui sera adressée la facture

Conjoint(e) ou concubin(e)

Civilité :  Madame  Monsieur

Civilité :  Madame  Monsieur

Nom : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Date de naissance : ...../...../.....

Lieu de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Célibataire  Marié(e)  Veuf(ve)  Séparé(e)  Divorcé(e)  Union libre/concubinage  PACS

**DOMICILE (joindre obligatoirement un justificatif récent)**

N° et nom de rue : .....

Code postal : ..... Commune : .....

① Domicile : ..... ① Portable : ..... ① Professionnel : .....

@ Adresse e-mail 1 : .....

@ Adresse e-mail 2 : .....

**SITUATION PROFESSIONNELLE (à remplir impérativement)**

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Profession : .....

Profession : .....

Nom de l'employeur : .....

Nom de l'employeur : .....

Adresse de l'employeur : .....

Adresse de l'employeur : .....

.....

.....

**PRESTATIONS FAMILIALES (joindre une attestation récente de votre organisme)**

Vous dépendez de la CAF : n° d'allocataire CAF ..... (À remplir obligatoirement)

Vous dépendez de la CAF d'un autre département : dossier en cours de transfert depuis le ...../...../.....

Vous dépendez de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) : votre n° .....

**ENFANT(S) À INSCRIRE**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....

**AUTRE(S) ENFANT(S) À CHARGE**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....

**VOTRE TARIF** (attention, pour tout dossier incomplet, le tarif maximum sera appliqué sans effet rétroactif possible)

Suivant votre régime allocataire ou non, votre tranche tarifaire est déterminée **chaque année au 1<sup>er</sup> janvier et pour l'année civile.**

- en fonction du quotient familial calculé par la CAF
- de vos revenus N-1 et prestations familiales (MSA)
- de vos revenus N-1 (non allocataire)

**1 Vous êtes allocataire caf, vous déclarez vos ressources à la CAF et vous avez un quotient familial**

Joindre à votre dossier:

- Une **attestation récente de la CAF** du Finistère mentionnant votre Quotient Familial ainsi que le détail des prestations reçues
- Un **justificatif de domicile récent** (dernière quittance de loyer ou facture électricité/eau)

La Ville d'Ergué-Gabéric a signé une convention avec la CAF du Finistère (avec l'accord de la CNIL) autorisant à consulter les éléments nécessaires à la tarification. Ces informations sont consultées sur le serveur Internet à caractère professionnel CDAP. Si vous vous opposez à la communication de ces informations, il vous appartient de nous le faire savoir en cochant la case ci-dessous :

Je n'accepte pas la consultation de ces informations via C.D.A.P. (Consultation des Données Allocataires pour Partenaires) et m'engage à fournir les justificatifs demandés dans le point 2.

**2 Vous n'êtes pas allocataire CAF ou vous êtes allocataire mais votre quotient familial est indisponible**

- Intégralité de votre(vos) **avis d'imposition ou de non-imposition N -1**
- Justificatif de l'organisme versant les prestations pour la famille et le logement (document(s) avec détail des prestations reçues).

**3 Vos ressources sont supérieures au plafond**

- Attestation CAF ou MSA mentionnant le montant des prestations versées

Je n'accepte pas la consultation de ces informations via C.D.A.P. (Consultation des Données Allocataires pour Partenaires) et m'engage à fournir les justificatifs demandés dans le point 2.

Je sollicite l'application du tarif maximum.

**ATTENTION !** Dès lors que cette rubrique est cochée, votre dossier de tarification est automatiquement renouvelé au tarif maximum sans aucune démarche de votre part

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans ce dossier, qui reflètent ma situation de famille, tant ses diverses ressources que ses charges.

Je m'engage à signaler immédiatement tout changement dans ma vie professionnelle ou familiale susceptible de modifier le montant du tarif qui peut m'être accordé, en utilisant l'imprimé "**Avis de changement de situation**", disponible sur votre Portail Famille.

"Lu et approuvé" par les parents ou personnes ayant la responsabilité des enfants.

À ....., le ...../...../.....

Signature(s)

## NOTICE POUR CALCULER VOUS-MÊME VOTRE TRANCHE TARIFAIRE

### A. Vous êtes allocataire et vous déclarez vos ressources à la CAF

- **MODE DE CALCUL POUR DÉTERMINER LA TRANCHE TARIFAIRE :**

La détermination des tranches tarifaires pour les familles s'effectue par rapport au quotient familial calculé par la CAF

| QF                         | 0<br>à 610 | de 611<br>à 800 | de 801<br>à 985 | de 986<br>à 1175 | de<br>1176<br>à 1550 | de 1551<br>à 1925 | > 1926<br>ou pas de<br>dossier | Non<br>Gabéricois |
|----------------------------|------------|-----------------|-----------------|------------------|----------------------|-------------------|--------------------------------|-------------------|
| Tranche de<br>tarification | 1          | 2               | 3               | 4                | 5                    | 6                 | 7                              | 8                 |

### B. Vous n'êtes pas allocataire ou vous ne déclarez pas vos ressources à la CAF, calculez vous-même votre quotient familial

- Pour le QF, les ressources sont déterminées de la façon suivante :
- Cumul des ressources nettes telles que déclarées perçues par l'allocataire et son conjoint au cours de l'année de référence :
- Revenus d'activité professionnelle et assimilés, pensions retraites, rentes et autres revenus imposables
  - Prise en compte des abattements / neutralisations en fonction de la situation des personnes (chômage indemnisé ou non, bénéficiaire du RSA...)
  - Déduction des pensions alimentaires versées
- NB : les frais réels et les abattements fiscaux ne sont pas déduits
- **Divisez ensuite ces revenus par "12" et ajoutez vos prestations mensuelles familiales** afin d'obtenir les ressources mensuelles.
- **Enfin pour déterminer votre quotient familial (QF)**, les ressources mensuelles sont divisées par un nombre de parts correspondant à la composition de la famille, comme suit :

| Composition de la famille*<br>*Le nombre d'enfants(s) à charge s'entend au sens<br>des prestations familiales | Nombre de parts<br>(+0.5 part si versement d'une allocation<br>d'éducation spécialisée) |
|---|---|
| Couple ou personne isolée   | 2 parts   |
| Couple ou personne isolée avec 1 enfant à charge  | 2.5 parts   |
| Couple ou personne isolée avec 2 enfants à charge   | 3 parts   |
| Couple ou personne isolée avec 3 enfants à charge   | 4 parts   |
| Par enfant supplémentaire   | 0.5 parts   |
| Pour enfant porteur d'un handicap   | 1 part  |

**CE CADRE VOUS EST RÉSERVÉ**

.....

.....

.....

.....

## PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles vous concernant recueillies dans ce formulaire vont être enregistrées dans un fichier informatisé afin d'établir et de gérer la tarification des accueils péri, extra scolaires.

Les données précitées sont conservées dans le respect des obligations légales et réglementaires applicables en matière de protection des données.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de la Ville de Ergué-Gabéric par voie postale à adresser à : Monsieur le Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Mairie – 3, place Louis Le Roux – 29500 Ergué-Gabéric. Plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

### TARIFICATIONS APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022

| Tranche                   | Quotient Familial        | Restauration | ACCUEIL DE LOISIRS     |         |                        | ACCUEIL PÉRISCOLAIRE |        |        |
|---------------------------|--------------------------|--------------|------------------------|---------|------------------------|----------------------|--------|--------|
|                           |                          |              | 1/2 journée avec repas | Journée | 1/2 journée sans repas | Journée              | Matin  | Soir   |
| 1                         | 0 à 610                  | 1,93 €       | 4.04                   | 6.03 €  | 2,50 €                 | 1,29 €               | 0.43 € | 0,87 € |
| 2                         | 611 à 800                | 2,97 €       | 6.73                   | 10.04 € | 4,17 €                 | 2,35 €               | 0.79 € | 1.57 € |
| 3                         | 801 à 985                | 3,23 €       | 9.42                   | 12.06 € | 5,84 €                 | 2,95 €               | 0.98 € | 1.97 € |
| 4                         | 986 à 1175               | 3,70 €       | 10.76                  | 14.07 € | 6,67 €                 | 3,53 €               | 1.17 € | 2,28 € |
| 5                         | 1176 à 1550              | 4,17 €       | 13.46                  | 16.09 € | 8,34 €                 | 4,12 €               | 1.37 € | 2.75 € |
| 6                         | 1551 à 1925              | 4,62 €       | 16.14                  | 20.11 € | 10.00 €                | 4,70 €               | 1.57 € | 3.14 € |
| 7                         | > 1926 ou pas de dossier | 5.10 €       | 18.83                  | 22.11 € | 11,67 €                | 5,29 €               | 1.76 € | 3.53 € |
| 8                         | NG                       | 6.02 €       | 24.22                  | 26.14 € | 15.01 €                | 5,88 €               | 1.97 € | 3.92 € |
| Tarif accueil/encadrement |                          | 1,13 €       |                        |         |                        |                      |        |        |
| Tarif « substitution »    |                          | 1,52€        |                        |         |                        |                      |        |        |

#### Transport scolaire par trimestre

|  |         |
|--|---------|
| Aller-retour                                   | 40.03 € |
| 2 <sup>e</sup> enfant et 3 <sup>e</sup> enfant | 26.24 € |
| 4 <sup>e</sup> enfant                          | 14.00 € |
| Aller simple ou retour simple                  | 21.60 € |